

## SI VOUS ÊTES DANS UN DES CAS SUIVANTS...

- salarié(e), artisan, commerçant, profession libérale, indépendant, exploitant agricole, retraité
- demandeur d'emploi indemnisé ou non, bénéficiaire du R.S.A.
- personne s'inscrivant avec, dans son parcours, une interruption d'études supérieure à 2 ans
- personne dont la formation est financée et/ou spécifique formation continue
- bénéficiaire d'une validation des acquis

